

Le guide du parfait directeur de thèse¹

Ecole Doctorale des Sciences de la Mer et du Littoral



UNIVERSITE / SCIENCES
BRETAGNE / DE LA MER
LOIRE / ET DU LITTORAL

Edition 2018

¹ Largement inspiré du « Guide du parfait directeur de thèse » de l'Ecole Doctorale Terre Univers Environnement de l'Université de Grenoble.

Les fonctions d'un directeur de thèse ont beaucoup changé depuis une dizaine d'années, encore plus depuis une vingtaine d'années, et énormément plus depuis une trentaine d'années ! Ce petit guide a été conçu à l'usage des directeurs de thèse qui souhaitent, malgré tous ces changements, rester de parfaits directeurs de thèse !

Motivation

Il existe de nombreuses raisons menant un chercheur à proposer un sujet de thèse, en trouver le financement et encadrer pendant trois ans un doctorant. Bien que réaliser un projet de recherche ou favoriser le bon déroulement d'une carrière de chercheur soient de très bonnes raisons, nous tenons à insister sur le fait que la première motivation doit rester le souhait de former un jeune chercheur. En effet, cela implique que la réalisation d'une thèse est un partenariat entre un chercheur confirmé et un "chercheur-apprenti", que chacun va dépendre et bénéficier de l'autre au cours des trois ans de thèse.

Le directeur de thèse doit être prêt à fournir l'aide pédagogique qui mènera à l'épanouissement du doctorant, en plus de lui garantir les conditions matérielles et l'environnement scientifique nécessaires à la réalisation de son projet.

Un de vos premiers rôles en tant que directeur de thèse sera donc de vous questionner sur votre engagement et, plus tard, de vérifier les motivations du candidat doctorant, tout en l'informant sur le cadre scientifique et professionnel dans lequel le projet de thèse va se dérouler.

L'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR)

En France, pour diriger une thèse de doctorat, un directeur de thèse doit être titulaire de l'HDR. Celle-ci s'obtient environ une dizaine d'années après la thèse, selon les disciplines, et est basée sur la capacité et l'autonomie d'un chercheur à conceptualiser, entreprendre et mener à bien des travaux de recherche. Pour l'obtenir, il faut rédiger un mémoire reprenant les travaux effectués depuis son doctorat qui sera expertisé par des rapporteurs HDR, et passer une soutenance devant un jury de spécialistes. Il s'agit d'une procédure tout à fait semblable au passage d'une thèse de doctorat, bien qu'évidemment, les critères soient différents. Pour des précisions sur la forme et le contenu du mémoire d'HDR, il est recommandé de consulter les recommandations de la (les) sections du CNU (Conseil National des Universités) à laquelle correspond votre discipline.

Les demandes d'inscription en HDR sont soumises à l'avis de la Commission Recherche de l'université d'inscription qui fait appel à des rapporteurs extérieurs. Les inscriptions en HDR, les jurys et les soutenances sont gérés par les établissements d'inscription.

Malheureusement, peu de formations, même informelles, existent pour préparer le chercheur à son rôle de directeur de thèse et de formateur à la recherche doctorale. Ce "manuel du parfait directeur de thèse" a été réalisé dans ce but, entre autres.

Le sujet de thèse

Contrairement aux habitudes anglo-saxonnes, un projet de recherche bien défini est presque toujours proposé aux doctorants. La sélection du doctorant se base d'ailleurs, entre autres, sur l'adéquation entre le candidat et le sujet. Ce sujet peut évidemment évoluer au cours de la thèse (il est même pratiquement certain qu'il le fera). Donc, définir un sujet pour une thèse de

doctorat est la première étape que vous avez à accomplir.

Ce sujet doit être novateur et original, doit contenir un élément fort de recherche, c'est-à-dire contribuer à l'avancement des connaissances dans un domaine précis ; il doit également permettre au doctorant de développer un projet professionnel et doit mener, au terme de trois ans, à la rédaction d'une thèse qui sera jugée par un jury de spécialistes, en partie externes à l'établissement délivrant le diplôme. Il faut donc être ambitieux mais pas trop. Un sujet de thèse doit être compréhensible et abordable pour un étudiant de niveau Master, et il doit permettre une évolution rapide aux limites, voire au-delà, des connaissances actuelles. Vous devez veiller à ce qu'il soit réalisable sur la durée réglementaire d'une thèse : 3 ans.

Le financement d'une thèse

Traditionnellement, les thèses de doctorat étaient financées par des allocations ministérielles. Celles-ci existent toujours mais, suite à l'autonomie des Universités, elles sont devenues aujourd'hui des Financements Etablissement (voir ci-dessous). Ils représentent 15 % environ des financements doctoraux au sein de l'EDSML.

Heureusement, de nombreux autres financements existent :

- allocations de Collectivités Territoriales : Région (appelées ARED en Bretagne), Métropoles,
- allocations des organismes de recherche (IFREMER, CNRS, IRD, CEA, CNES, IRSTEA,...)
- financements sur projets de recherche (ANR, H2020, Belmont, Obex, ...)
- financements des Ministères (Défense, Affaires étrangères et développement international, Energie, Environnement,...)
- Convention Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) -partenariat entre le privé et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)
- financements privés (Fondations de France, Assurances, grands groupes industriels ou de services, associations, etc.),
- financements par des gouvernements et organismes étrangers et pour des doctorants étrangers (appels d'offre Campus France),
- financements acquis par les étudiants normaliens (AMN - ENS), ingénieur (BDI) ou polytechnicien (AMX),
- ...

Le financement d'une thèse comprend bien entendu la rémunération du doctorant. En règle générale, l'EDSML demande un minimum de salaire équivalent au SMIC. Attention, pour l'employeur, une thèse coûte approximativement 32 000€ par an (avec les cotisations sociales) c'est la somme qu'il faut obtenir pour financer le salaire d'un doctorant.

Mais une thèse entraîne d'autres coûts. Certains seront pris en charge automatiquement par le laboratoire d'accueil (bureau, électricité, etc.) mais la majorité des frais associés au projet de recherche, tels que les missions, l'accès à un équipement de pointe, les consommables, les formations, les déplacements, les participations à des conférences, etc. doivent être couverts par un financement d'accompagnement que vous aurez obtenu (programme, contrat, ...), ou accordé par le labo. Il est préférable que tous ces coûts soient budgétés avant le début de la thèse. Si vous comptez sur des crédits futurs (projet de recherche soumis, etc.), il faut impérativement prévoir un plan de secours qui permettra de réaliser le projet, au cas où le financement viendrait à être refusé. Les doctorants doivent de leur côté répondre aux différentes opportunités d'aides financières qui leur sont proposées dans le cadre de leur

établissement d'inscription, des Obex de leur laboratoires, etc.

Les Financements Établissement

Les écoles doctorales continuent de gérer l'attribution des Financements de thèse Établissement en les articulant au mieux avec les autres possibilités de financement, notamment les financements des collectivités territoriales. A cet effet, depuis plusieurs années, une procédure synchronisée a été mise en place, qui s'appuie sur le serveur thèses en Bretagne Loire (<https://theses.u-bretagne Loire.fr/sml>).

Un nombre de Financements Établissement est attribué à chaque ED par chaque établissement co-accrédité. Les Financements Établissement sont souvent coupés en deux pour venir compléter un autre financement (par exemple allocation région, ou Ifremer, etc.). La compétition reste rude et la procédure est donc relativement laborieuse. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'inscription.

Autres financements

Si vous avez obtenu un financement autre qu'un Financement Etablissement, la procédure de recrutement passe aussi par le site de Thèses en Bretagne Loire ; vous devez donc déposer votre sujet sur le site TBL, quelle que soit l'origine de votre financement.

Dans le cas particulier où la procédure de sélection du candidat est imposée par le financeur (par ex. pour des financements DGA ou CNES), le sujet est fléché « candidature réservée » sur le site TBL, et le binôme sujet candidat reste « privé ». Pour ces recrutements particuliers, le Directeur de thèse est invité à prendre contact préalablement avec l'ED.

Le fait que tous les sujets, quel que soit leur financement soit déposés sur le site TBL permet d'auditionner tous les candidats dans les mêmes conditions et donc de leur assurer une égalité de traitement.

L'inscription en thèse

Cette étape est un peu complexe, car elle va demander au candidat d'effectuer plusieurs démarches auprès de l'établissement d'inscription, de l'ED et d'autres administrations comme le Centre de Mobilité Internationale dans le cas d'étudiants nécessitant un permis de séjour. Sachez que les doctorants autorisés à s'inscrire (décision du conseil de l'ED) sont tous informés individuellement par email des démarches qu'ils doivent accomplir et reçoivent une liste de pièces à fournir pour leur inscription administrative.

Vous devez cependant veiller à ce que votre doctorant respecte bien ces démarches. Vous aurez vous-même à signer la demande d'inscription en thèse, étape préalable à l'inscription administrative (formalisée par le règlement des droits universitaires d'environ 400 € et depuis la rentrée 2018, la Contribution Vie Etudiante et Campus – CVEC d'un montant de 90 €). Cette inscription administrative est indispensable à la signature du Contrat de travail du doctorant.

Dans un second temps, vous devrez signer avec votre doctorant la charte des thèses et vous engager à la respecter. Cette Charte comprend une annexe « Convention de formation » que le doctorant doit remplir en indiquant ses intentions de formation pour les trois ans de thèse (qu'il est possible d'ajuster plus tard). Votre aide et vos conseils pour remplir cette annexe sont nécessaires.

Ces documents sont insérés dans le Livret du Doctorant qui lui est remis lors de la rentrée

officielle de l'ED.

Vous devez également prendre connaissance du règlement intérieur de l'École doctorale. C'est pour vous et votre doctorant un outil auquel vous pouvez vous référer sur le fonctionnement de l'ED et les différentes étapes du suivi de la thèse. Il vous indique par exemple que pour soutenir, votre doctorant devra avoir au moins une publication acceptée dans une revue à comité de lecture ou une communication orale dans un colloque international (avec comité scientifique international).

Vous devrez ensuite, avec le doctorant, constituer le comité de Suivi Individuel de thèse tel qu'il est décrit dans la charte des thèses.

Enfin, pour compléter l'accueil de votre nouveau doctorant, vous devez savoir que chaque année, une journée de rentrée et les journées des doctorants sont organisées par l'ED. La participation à ces manifestations de l'ED est obligatoire pour les primo-entrants et vous êtes invités à y participer. La journée de rentrée vous permet de vous tenir informé des dernières nouvelles concernant l'ED et de manifester, par votre présence, l'intérêt que vous portez au bon déroulement de la nouvelle thèse que vous encadrez.

L'EDSML organise également ses journées des doctorants à l'échelle de l'Université Bretagne Loire, en 2018 à Brest, et en 2019 à Nantes. Ces journées sont consacrées à la présentation des travaux des étudiants de 3^{ème} année, soit sous forme orale, soit via des posters (et donc participation obligatoire aussi pour les doctorants de 3^{ème} année). Elles sont ponctuées par une remise des prix pour les meilleures présentations, permettant aux gagnants de participer à un colloque international.

La journée de rentrée et les journées de l'ED sont des moments forts de la vie de l'ED, ouverts à tous ; votre présence, même ponctuelle, est très appréciée.

Les réinscriptions

L'inscription en thèse est annuelle et obligatoire. On fait référence ici à l'« année administrative » (sept à août). Si l'inscription en doctorat peut se faire au fil de l'eau, c'est-à-dire dès que le financement est débloqué pour la première année, la réinscription doit être impérativement être effective avant la date limite propre à chaque établissement d'inscription (se renseigner auprès du responsable administratif du site d'inscription).

Fin juin, début juillet, l'ED prend contact avec les doctorants pour leur indiquer quelles seront leurs formalités de réinscription. Vous devez vérifier que votre doctorant reçoit bien les messages que diffuse l'ED. Les formalités de réinscription sont détaillées sur le site de l'EDSML

Vous devez bien avoir à l'esprit que pour une réinscription en 4^{ème} année et très exceptionnellement au-delà (réinscription dérogatoire) une demande de dérogation est conditionnée à l'avis du Conseil de l'ED et à l'accord du président ou du directeur de l'établissement d'inscription. Le Conseil de l'ED se réunit afin de valider l'ensemble des demandes d'inscriptions dérogatoires. Il vous faut donc veiller à ce que cette formalité soit anticipée si elle est nécessaire. Vous devrez viser le rapport annuel d'avancement des travaux de thèse de 3^{ème} année qui doit justifier la demande de dérogation, indiquer quel sera le financement de cette prolongation de thèse, vous engager sur une date de soutenance, joindre le choix des rapporteurs et la composition du jury. L'expérience montre que ces engagements sont plutôt bénéfiques, il est donc essentiel que vous soyez étroitement associés à ce dernier

rapport annuel

En parallèle de ces démarches, vous devez chaque année veiller à ce que le doctorant mette à jour sa convention de formation et vous assurer que l'ensemble des 100 h de formations ont été validées à l'issue des trois ans.

Les doctorants salariés en dehors du cadre de la thèse (enseignant du second degré par exemple) constituent un cas particulier. Ils peuvent bénéficier d'un calendrier plus long pour réaliser leur thèse (6 ans maximum). Cette option doit être discutée et mise en place dès l'inscription en première année. Cependant, vous devez veiller à ce qu'ils se réinscrivent annuellement comme les autres doctorants et respectent les mêmes règles de suivi de leurs travaux.

Tout au long de la thèse, si un problème majeur se pose ou si vous avez un doute quelconque sur la capacité de l'étudiant à terminer sa thèse dans les trois ans, n'hésitez pas à contacter la direction du laboratoire et la direction de l'ED afin que ces problèmes soient discutés et ainsi permettre de proposer des solutions ou, dans de très rares cas, d'interrompre la thèse en refusant la réinscription.

Le Comité de suivi individuel de thèse

Il est obligatoire pour chaque thèse de former un Comité de Suivi Individuel (CSI) de thèse. Le comité de suivi devra se rencontrer chaque année. Pour la 1^{ère} année, le suivi peut exceptionnellement, (par exemple dans le cas des thèses démarrées en cours d'année universitaire), être fait via un rapport d'activité transmis aux membres du comité de suivi. Lors du CSI, le doctorant présente ses travaux, ses interrogations, ainsi que son plan pour le déroulement du reste de la thèse. Un rapport doit être rédigé par l'un des membres extérieurs, reprenant l'appréciation du comité sur ces points ainsi qu'une recommandation concernant la poursuite de la thèse et donc la réinscription en année suivante. L'ED met, à cet effet, un document type à disposition des membres du CSI. Il doit donc se réunir avant septembre de chaque année.

Le comité de suivi individuel est composé du directeur de thèse, des co-directeurs et co-encadrant le cas échéant, et de au moins 2 spécialistes du domaine du sujet de thèse ne participant pas aux travaux du doctorant et extérieure à l'Unité de Recherche, dont une extérieure à l'établissement d'inscription (règle UBL). Il vise à fournir à l'étudiant une vision plus distante de l'avancement de sa thèse et à l'aider par des expertises et des conseils. Ce CSI a aussi pour rôle de veiller au bien-être du doctorant, à ses bonnes relations avec son directeur et globalement au bon déroulement de sa thèse. Pour cette raison une partie du CSI se passe hors de votre présence.

Les démarches administratives de fin de thèse

Trois mois avant la soutenance de la thèse, le directeur de thèse doit aider le doctorant à entreprendre une série de démarches indispensables au bon déroulement de cette période critique de "finalisation" de la thèse. Vous devez veiller à ce que le doctorant respecte précisément ce calendrier et notamment à bien prévoir 6 à 8 semaines entre l'envoi du manuscrit aux rapporteurs et la soutenance. Vous devez veiller aussi à ce que les rapports arrivent 15 jours ouvrés au plus tard avant la soutenance, bien prévenir les rapporteurs de cette échéance réglementaire et les relancer si nécessaire.

Avant la soutenance, de commun accord avec le doctorant vous devez proposer à l'ED, à l'aide des documents types, le choix des rapporteurs et la composition du jury qui répondent à des textes bien précis (voir « *Le jury de thèse pour les administratophobes et les autres* » sur le site de l'ED).

La soutenance

La soutenance est la dernière étape dans le processus de validation du travail de thèse. Les membres du jury se réunissent pour écouter le candidat présenter ses travaux. Il/elle dispose habituellement d'une quarantaine de minutes (les usages peuvent être différents selon les disciplines) qui seront suivies d'une série de questions d'abord par les rapporteurs, puis par les autres membres du jury.

Le déroulement de la soutenance est dirigé par le Président du jury qui est désigné par les membres du jury juste avant la soutenance, le cas échéant. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent.

Lorsque les membres du jury ont terminé leurs questions, le président du jury peut se tourner vers les membres de l'audience et leur demander s'ils désirent poser d'autres questions. Seuls les docteurs ont le droit de poser une question.

Après la soutenance orale, le jury se retire, ou demande au public de se retirer pour délibérer. L'arrêté du 25 mai 2016 a modifié les pratiques de délibération. En effet désormais « le directeur de thèse participe au jury, mais ne prend pas part à la décision ». Selon la décision du président de jury, vous pouvez rester assister aux délibérations, ou vous retirer. Par ailleurs, il n'existe plus de mention (honorable, très honorable, félicitations du jury). Il est cependant d'usage de se mettre d'accord au moment des délibérations sur les quelques lignes qui concluront le rapport et reflèteront la qualité générale de travail. Il n'est pas inhabituel de demander aux membres du jury de signer le rapport de soutenance avant que celui-ci ne soit rédigé. Il sera par la suite intégré au-dessus des signatures lorsque les membres du jury l'auront approuvé, par courrier électronique. Le rapport de soutenance est communiqué au doctorant dans le mois suivant la soutenance.

Le jury peut demander des corrections et dans ce cas, quel que soit le niveau de correction demandé, il est indispensable de cocher la case correction sur le formulaire. Contrairement aux idées reçues, ceci ne nuit pas au diplômé ; il s'agit au contraire d'empêcher la diffusion automatique d'un manuscrit entaché de coquilles.

A titre exceptionnel, les membres du jury (à l'exception de son président) peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats. L'ED SML conseille fortement que soient présente au moins la moitié du jury.

Il est important que vous preniez connaissance, avant la soutenance, de toutes les pièces composant le dossier de soutenance remis par l'ED, que vous ayez bien intégré leur contenu et les personnes qui doivent obligatoirement les signer.

A noter qu'en regard des différentes fonctions que doit remplir le président du jury, il est recommandé que celui-ci provienne de l'Université de d'inscription du doctorant, mais ce n'est pas une obligation légale. Si le président du jury est un extérieur à l'établissement, il vous est

vivement conseillé de conserver le dossier avec l'ensemble des signatures de le transmettre au secrétariat de l'ED, auquel le président du jury n'aura plus qu'à transmettre par email son rapport définitif qui sera inséré dans le dossier.

La soutenance de thèse peut se faire en langue anglaise, sous condition. Un formulaire de demande de soutenance en langue étrangère, est à disposition sur le site de l'ED. Lorsque le jury est bilingue ou multilingue, il est courant de proposer que chacun pose ses questions dans la langue de son choix ; il est également possible pour le doctorant de présenter ses travaux en français en utilisant des supports en anglais, ou l'inverse.

Pour toutes les questions administratives

De façon générale, pour toutes les démarches administratives, votre contact et celui de votre doctorant, est le gestionnaire de l'EDSML sur le site de votre établissement (Brest, Lorient-Vannes, Nantes, Angers, Le Mans, Rennes) dans lequel le doctorant s'inscrit (établissement qui délivrera votre diplôme à l'issue de la soutenance). Le gestionnaire de l'ED doit pouvoir répondre à toutes les questions des directeurs de thèses et des doctorants et vous aider dans toutes les démarches. Cependant, et bien que votre gestionnaire d'ED soit constamment disponible pour vous aider, vous devez réaliser qu'il assure de très nombreuses tâches administratives. Alors n'oubliez pas que la plupart des informations sont disponibles sur le site de l'EDSML <https://ed-sml.u-bretagne.fr/>. Ce site est un outil très important pour vous et pour les doctorants et l'ED s'efforce de le maintenir à jour et de rendre facile d'accès et d'utilisation. C'est le premier point de contact avec l'ED lorsque des questions d'ordre administratif ou autres se posent. Si néanmoins vous avez besoin d'une information spécifique, contactez votre gestionnaire de site par email (leurs coordonnées sont sur le site de l'ED) et évitez d'utiliser le téléphone !

Les différents rôles du directeur de thèse

Un directeur de thèse est, avant tout, un mentor pour le doctorant qu'il va encadrer.

Il doit l'aider à comprendre et à s'approprier son sujet de thèse. Cela signifie souvent que le doctorant fera évoluer le sujet de thèse, typiquement au cours des deuxième et troisième années. Le directeur de thèse doit l'aider dans cette démarche et accepter cette évolution qu'il doit considérer comme un signe de maturité de la part du doctorant.

Le directeur de thèse doit également aider le doctorant à maîtriser les méthodes, les outils et la démarche nécessaires au bon déroulement de la thèse et à la réalisation du projet de recherche. Il doit l'inviter à se questionner face à ses résultats, à chercher et trouver, y compris à l'extérieur, l'aide ou l'expertise dont il aura besoin pour réaliser son projet.

Le directeur de thèse doit veiller au bien-être matériel, intellectuel et personnel du doctorant. En effet, le directeur de thèse est le membre du personnel permanent le plus proche du doctorant. Il sera donc le premier à noter que l'étudiant ne se présente pas au laboratoire, présente des signes de mal-être, des problèmes d'intégration, ou se sent harcelé. Évidemment, le directeur de thèse ne doit pas jouer le rôle du médecin ou même de l'assistant social ou du parent (!), mais il a le devoir d'en discuter avant tout avec le doctorant et, si nécessaire, de l'orienter vers la direction du labo, de l'ED et les services appropriés. Le service universitaire de santé est toujours prêt à entendre un directeur de thèse ou un doctorant en difficulté et à lui fournir l'aide nécessaire. La réalisation d'une thèse est une tâche ardue, mais pas insurmontable

et le directeur de thèse doit savoir rassurer le doctorant qui doute de ses capacités à y parvenir.

Le directeur de thèse doit orienter le doctorant dans sa recherche d'un post-doc ou un autre emploi à la fin de sa thèse. Pour cela il doit utiliser son réseau professionnel et y introduire le doctorant aussi rapidement que possible. Les participations à des congrès, workshops et écoles thématiques sont essentielles pour atteindre cet objectif, typiquement dès que le doctorant a obtenu des résultats, même préliminaires.

Le directeur de thèse doit également se tenir informé des démarches administratives que lui et le doctorant doivent entreprendre au cours du doctorat.

Toutes ces interactions entre le directeur de thèse et le doctorant impliquent que le directeur de thèse doit être disponible tout au long de la thèse. Il n'est donc pas recommandé de proposer un sujet de thèse ou d'accepter d'encadrer un doctorant lorsqu'on sait qu'on va passer une année sabbatique à l'étranger ou qu'on a d'importantes responsabilités administratives ou autres, en plus des activités "normales" d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur. Bien qu'il n'y ait pas de règles précises à ce sujet, il est recommandé au doctorant d'avoir un contact avec son directeur de thèse au moins une fois par semaine.

Durant sa thèse un doctorant doit suivre une centaine d'heures de formation. Ces formations doivent être en adéquation avec le projet professionnel du doctorant. Il est conseillé au directeur de thèse d'aider le doctorant dans ses choix de formation. Le laboratoire doit également couvrir les frais associés à ces formations. L'ED peut, ponctuellement, participer aux frais d'inscription, comme les Doctoriales par exemple, mais sa contribution reste exceptionnelle.

Vous devez, tout comme votre doctorant, signer la « charte des thèses ». Aussi, nous recommandons de lire la « charte de thèse » ainsi que le Règlement Intérieur de l'EDSML, que l'on peut trouver sur le site de l'ED et qui reprennent les droits et devoirs de chacun et les principes de base du bon déroulement d'une thèse.

Co-direction de la thèse et co-encadrement

Pour être directeur ou co-directeur de thèse, il faut avoir l'HDR (ou diplôme étranger équivalent).

Une thèse peut être co-dirigée par deux HDR et, quelquefois, lorsque le sujet le demande, par trois HDR (maximum), auquel cas une demande justifiée doit être faite auprès de l'ED qui devra, à son tour, le justifier auprès de l'établissement d'inscription.

Si un non HDR participe à l'encadrement de la thèse, il est appelé co-encadrant (et pas co-directeur). Le co-encadrement se justifie lorsque le sujet demande des compétences et expertises complémentaires et lorsqu'un collègue non HDR souhaite s'investir et valoriser son expérience d'encadrement en vue du passage de l'HDR.

Il arrivait auparavant que certains directeurs dirigent ou co-dirigent de très nombreuses thèses, mais ces pratiques ne correspondent plus à l'engagement demandé aujourd'hui à un directeur de thèse. Un chercheur ne peut dépasser un taux d'encadrement de 300% en SDV, SDU et SDI et 500 % en SHS.

Les autres acteurs

- L'école doctorale : Le rôle de l'école doctorale est de gérer les thèses des doctorants, de coordonner la campagne de financement des thèses et de recrutement des doctorants, d'attribuer les Financements Etablissement, de veiller au bon déroulement des thèses et de promouvoir les études doctorales en Sciences de la Mer et du Littoral. Elle organise également une partie des formations doctorales, des appels d'offre de mobilité à l'étranger, la journée de rentrée et les journées annuelles de l'ED.

L'école doctorale est dirigée par un bureau comprenant le directeur et les directeur-adjoints (1 par site) assistés d'un gestionnaire « chapeau » à Brest et des gestionnaires de sites. Deux fois par an au moins, le conseil de l'ED se réunit pour valider les propositions du bureau et les nouvelles politiques et procédures. A noter que des représentants des doctorants sont élus au conseil de l'ED ; il est vous est donc demandé d'encourager vos doctorants à participer à ces élections et à entretenir des liens avec les doctorants élus qui sont leurs représentants au conseil de l'ED.

L'ED doit aussi être, en cas de difficultés, votre interlocuteur. Des permanences sont régulièrement mises en place pour répondre aux interrogations des doctorants, mais aussi des directeurs de thèse.

- Le laboratoire d'accueil du doctorant : Le laboratoire doit avant tout veiller à fournir au doctorant le cadre nécessaire à la réalisation du projet de thèse. Il doit, avec l'aide du directeur de thèse et de l'équipe concernée, veiller à ce que le doctorant termine sa thèse en trois ans et, si ce n'est pas le cas, l'aider à chercher un financement permettant au doctorant de terminer. Un des rôles importants du laboratoire est aussi de classer les sujets de thèse qui émanent de son laboratoire, lors du processus d'attribution des financements doctoraux. Le directeur du laboratoire est également impliqué, avec l'équipe d'encadrement et l'école doctorale, dans la résolution de problèmes pouvant se poser lors de la thèse.

- L'établissement d'inscription : L'établissement d'inscription (Université, Grande Ecole, ...) délivre, de façon partagée avec la Comue UBL, le diplôme de doctorat. Le Président (ou le directeur) de l'établissement d'inscription signe donc tous les contrats doctoraux, les autorisations d'inscriptions en thèse, ainsi que les accords de cotutelle. Il autorise la soutenance, sur recommandation du directeur de l'ED.

- Le pôle doctoral (de site) : Le pôle Doctoral est le lien entre les différentes ED d'un même site (ville). Il veille à mener une politique commune de gestion de la formation doctorale sur toutes les ED du site. Il met en place certaines formations communes aux EDs.

- L'Ecole des docteurs (de l'UBL) : L'Ecole des Docteurs de l'Université de Bretagne Loire fédère l'ensemble des 11 EDs de la Comue (Communauté d'Universités et d'Etablissements). Elle veille à ce que les mêmes standards de recrutement, d'encadrement et d'attribution des diplômes soient respectés au sein de toutes les EDs de la Comue. Elle met en place une partie des formations transversales.

- Les Associations de Doctorants (Merscidoc, ...) organisent des activités sociales, scientifiques et culturelles. Elles jouent un rôle important dans l'intégration des étudiants, notamment étrangers, et aide à tisser des liens sociaux entre les doctorants, ce qui leur permet non seulement de les aider à gérer leur travail mais également de se situer dans l'évolution de leur projet de thèse.